

LISTING D' ACTIONS POSSIBLES A MENER

Kit de formation - Arrêtés pour avoir manifesté



©Stéphane Mahe - Reuters

Collecter des signatures :

Vous pouvez faire signer la pétition "[Arrêtés pour avoir manifesté](#)". Notre objectif est d'atteindre 100 000 signatures.

Participer à des manifestations :

Répondez présents aux appels à manifestation qu'Amnesty International lance régulièrement sur le sujet, pour rejoindre des marches ou des rassemblements.

Organiser des actions de sensibilisation :

En mettant en place des actions de collecte de signatures dans l'espace public, vous avez là une bonne opportunité de sensibiliser les personnes sur le sujet de la criminalisation des manifestants.

Sensibilisez vos proches sur le sujet, en utilisant le matériel mis à votre disposition : *podcast, kit image pour les réseaux sociaux (Instagram et Facebook), relais d'informations sur le sujet, organisation d'un apéro "zoom" militant ...*

Vous pouvez également organiser des projections débats autour des films "Un pays qui se tient sage" ou encore le documentaire d'Amnesty International sur la criminalisation des manifestants (sortie prévue fin mars 2021)

Organiser des interventions en Education aux droits humains (EDH) :

Prenez contact avec différentes structures (*centres sociaux, associations de quartier, MJC, établissements scolaires*) pour mettre en place des actions d'EDH sur le sujet (cf. ressources éducatives fournies par le Service EDH)

Mettre en place des actions de plaidoyer :

Quand Amnesty France vous le proposera, écrivez à vos députés localement, afin de constituer un groupe de députés qui pourrait défendre, au niveau national au Sénat, une proposition de loi visant à mettre un terme à la criminalisation des manifestants pacifiques en France.